

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit Janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane CHOUIN, Maire.

Etaient présents : Stéphane CHOUIN, Isabelle LANSON, Jean-Jacques GAMBERT, Isabelle GOARD, Pascal DELAUGERE, Emmanuelle SUDUL DOMINIQUE, Gérard MONTIGNY, Daniel BIZEAU, Emmadorine TIMONER, Philippe DERRIEN, Bruno GOLDFEIL, Agnès LUCAS, Carole BELLANGER, Guillaume DELAS, Arnaud JOUSSE, Pierre MEDEVIELLE

Procurations : Claude HECHINGER à Emmanuelle SUDUL DOMINIQUE, Patricia HAAS à Agnès LUCAS

Absentes excusées : Catherine TESSIER, Emilie HELOIN

Absents : Mélanie RAULO, Sébastien MECHIN, Jean-Marie HUBERT

Mme Emmadorine TIMONER a été nommée secrétaire.

- **PREND ACTE du rapport du Maire sur les délégations du Conseil Municipal**
- **ADOpte le procès-verbal de la séance du 15 Décembre 2021**
- **REMISE DE BONS D'ACHATS AUPRÈS DES BÉNÉVOLES DE LA MÉDIATHEQUE QUI ONT ŒUVRÉ SUR L'ANNEE 2021 POUR LE BON FONCTIONNEMENT DE CETTE STRUCTURE**

Monsieur le Maire propose de remercier les bénévoles de la Médiathèque qui ont œuvré sur l'année 2021 pour le bon fonctionnement de cette structure en leur remettant des bons d'achat comme cela a été le cas l'année passée.

Il est proposé de remettre à chaque bénévole dont le nombre s'élève à 10, un bon d'achat d'une valeur de 60 € à utiliser chez les commerçants hilairois participants à cette opération dont la liste se trouve ci-dessous :

- Boucherie - charcuterie - épicerie Carlos RIBEIRO
- Boulangerie aux délices des pains
- Fleuriste Des Ronds dans l'Eau
- Coiffeur Select'if
- Coiffeur Oce Hair
- Restaurant le Moulin à Poivre
- Brasserie des écluses
- Tubercules
- boulangerie de la pointe

Ces 60 € seront distribués sous forme de 6 chèques de 10€ à utiliser jusqu'au 30 juin 2022 chez les commerçants participants.

Par la suite, les commerçants factureront à la Commune les bons d'achat collectés dans leur magasin.

Une attention particulière sera portée lors de la confection des bons afin d'éviter qu'ils ne soient reproductibles. Il est proposé pour cela que les chèques soient nominatifs et numérotés.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré:

- DECIDE de mettre en place le dispositif de remise de bons d'achat auprès des bénévoles de la médiathèque qui ont œuvré sur l'année 2021 pour le bon fonctionnement de cette structure
- ACCEPTE de verser des bons d'achat d'une valeur globale de 60 € par bénévole
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au paiement des factures des commerçants correspondant à la valeur des bons d'achat collectés dans leur magasin.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

- CESSION MAISON D'HABITATION SITUÉE 908 ROUTE D'ORLÉANS SUR PARCELLE CADASTRÉE AI 268

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est propriétaire de la maison et de son terrain situés au 908 route d'Orléans depuis le 27 janvier 2021. A l'origine, l'acquisition portait sur deux parcelles cadastrées section AI n°267 et n°268 le tout sur une surface de 882 m².

Cette acquisition a permis l'aménagement sur l'arrière du terrain d'une zone de stationnement en lien avec le projet d'aménagement d'espace public de la Place du Marché.

Aujourd'hui, la maison d'habitation et le terrain restant d'une emprise de 242 m², intéresse Madame Jessica LE DIMET, Notaire dans le cadre de son installation professionnelle.

Après consultation, le service des Domaines a estimé ce bien en date du 10 décembre 2021 à 238 000 €.

Considérant qu'une marge d'appréciation de -10% peut être appliquée, le prix de vente proposé est de 230 000,00 €.

Ceci exposé,

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré:

- ACCEPTE la cession du bien pour un montant de 230 000 € net vendeur
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié pour la vente de ce bien communal

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

- ACQUISITION TERRAIN CONSORTS LANSON SITUÉ ENTRE LA RUE DES MAURIDETS ET LA RUE DU HAUT MIDI SUR PARCELLE CADASTRÉE ZH N° 405

Monsieur le Maire présente l'opportunité d'acquisition d'une parcelle cadastrée section ZH 405 d'une contenance totale de 1 624 m² située entre la rue des Mauridets et la rue du Haut-Midi pour laquelle les Consorts LANSON sont vendeurs.

Monsieur le Maire indique que l'achat de cette parcelle permettra la création d'une liaison de circulation douce entre la rue des Mauridets et la rue du Haut-Midi dans le cadre du projet global d'aménagement prévu dans le secteur Sud de la Commune.

Le prix de vente proposé est de 12 992 € (soit 8 € le m²).

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré:

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZH 405 d'une contenance totale de 1 624 m² pour un montant global de 12 992 € (frais de notaire en plus à la charge de la commune).

Cette décision est adoptée par 16 voix Pour (Mme LANSON et M. MONTIGNY n'ont pas pris part au vote)

- TARIF SPECIFIQUE D'OCCUPATION DE LA SALLE « LES CHÉRUBINS » PAR LA MICRO ENTREPRISE « ZTRAINERZ »

Madame Emmanuelle SUDUL DOMINIQUE, Adjointe à la vie associative informe qu'elle a été contactée par la micro-entreprise de coach sportif (renforcement musculaire) « ZtrainerZ » en recherche d'un local pour exercer leur activité.

Après les avoir rencontré, elle propose de leur mettre à disposition la salle de motricité du RPE (ex RAM), les dimanches matins du 3 janvier 2022 au 31 août 2022 selon un planning prédéfini.

Une convention de mise à disposition sera établie entre la Commune et la micro-entreprise « ZtrainerZ ».

Le présent droit d'utilisation pourrait être accordé moyennant le règlement de la somme de 8 € par séance (la demi-journée). Le règlement sera effectué trimestriellement.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré:

- DECIDE de fixer le tarif spécifique d'occupation de la salle « Les Chérubins » par la micro-entreprise « ZtrainerZ » à 8 € par séance (la demi-journée). «

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

- SUBVENTION ETAT : APPEL A PROJETS PDASR (PLAN DÉPARTEMENTAL D' ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE) 2022

Monsieur le Maire présente l'appel projets PDASR (Plan Départemental d'Actions de sécurité routière) 2022.

Ce programme est destiné à financer des actions relevant du domaine de la prévention, tels que :

- Encourager les aménagements de la voirie permettant de protéger les populations les plus fragiles, de réduire la vitesse et de répondre à des besoins spécifiques.
- Proposer une offre de formations adaptées à chaque type de conducteur et disponibles tout au long de la vie.
- Organiser de larges campagnes de prévention à destination du grand public.
- Favoriser les interventions dans les établissements scolaires, les administrations, les entreprises et dans le monde associatif en s'appuyant sur les référents sécurité routière.
- Animer et élargir le réseau local de sécurité routière en s'appuyant sur les milieux, institutionnels, professionnels, scolaires, universitaires et associatifs.
- Favoriser l'autocontrôle et les contrôles préventifs.
- Faire bon usage des nouvelles technologies et intégrer les nouvelles formes de mobilité
- Faciliter l'analyse des risques par les entreprises, leur donner un meilleur accès aux ressources existantes et les encourager à s'engager en faveur de la sécurité routière.

De ce fait, Monsieur le Maire propose de présenter le projet de permis vélo pour les élèves de CM2 de l'école élémentaire de la Commune.

Le chiffrage des équipements nécessaires à la réalisation de cette prestation s'élève à 254,65 € ttc.

Le plan de financement serait le suivant :

- Coût équipements (devis CASAL SPORT)	212,61 €
Total dépenses :	212,61 € HT
- Subvention PDASR sollicité (80%)	170,08 €
- Fonds propres :	42,52 €
Total recettes :	212,61 €

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré:

- ADOPTE le projet de permis vélo à destination des élèves de CM2 de l'école élémentaire de la Commune pour un montant de 254,65 TTC
- ADOPTE le plan de financement ci-dessus
- SOLLICITE la subvention de **170,08 €** auprès de l'Etat correspondant à **80 %** du montant du projet.
- CHARGE Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

- **MODALITÉS D'ACCUEIL ET TARIFS ALSH 12-17 ANS : VACANCES SCOLAIRES
HIVER/PRINTEMPS 2022**

Madame Isabelle GOARD, Adjointe à l'Enfance/Jeunesse/Vie Scolaire rappelle que l'accueil de Loisirs Sans Hébergement des 12-17 ans mis en place aux vacances de la Toussaint 2021 s'est bien déroulé.

De ce fait, elle propose de renouveler dans les mêmes conditions cet accueil sur la période des vacances scolaires à venir sur le 1^{er} semestre 2022 (février et avril).

L'accueil des jeunes se fera les après-midi de 14h00 à 18h00 dans les salles situées Allée d'Erkheim. Chaque semaine, la matinée du mercredi sera réservée à l'aménagement des locaux en présence d'un animateur. Cette matinée sera gratuite pour les familles.

Diverses activités d'une durée estimative de 2h seront proposées aux jeunes qui auront possibilité de partir après l'activité proposée avec accord parental préalable. Après l'activité, un temps libre de concertation, d'élaboration de projets, ... seront proposés aux jeunes.

Le nombre maximum de jeunes pouvant être accueillis dans la structure est de 24. Il n'y aura pas d'ouverture en cas d'effectif inférieur à 5 jeunes/jour.

Les réservations se feront à la carte et les tarifs proposés tiendront compte du quotient familial de l'année en cours :

Quotient Familial	Tarifs demi-journée (sans goûter)
de 0 à 465	3,48 €
de 466 à 599	4,70 €
de 600 à 710	6,18 €
de 711 à 900	7,83 €
de 901 à 1100	9,13 €
de 1101 à 1300	10,44 €
de 1301 à +	11,74 €
Hors commune	15,00 €

Il est précisé que la CAF participe financièrement dans le cadre de la prestation de service pour cet accueil de loisirs (montant non connu à ce jour).

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré:

- APPROUVE l'ouverture et le fonctionnement de la structure ALSH de 12 à 17 ans sur les vacances scolaires d'hiver et de printemps 2022 selon les modalités présentées ci-dessus
- APPROUVE les propositions de tarifs présentées ci-dessus

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son souhait de programmer une réunion avec les professionnels de santé suite à la réception des travaux d'aménagement de la Place du Marché.
- Monsieur le Maire propose d'organiser d'ici la fin du mois de février, une visite de chantier du complexe sportif et associatif avec les associations concernées par l'utilisation de ces futurs locaux.
- Monsieur Pierre MEDEVIELLE s'interroge sur le devenir du sentier du Loiret suite à l'éboulement qui s'est produit en fin d'année dernière. Monsieur Pascal DELAUGERE rappelle l'arrêté pris par Monsieur le Maire pour

interdire le passage dans ce secteur et indique que des démarches ont été engagées auprès des propriétaires pour enlèvement de leur clôture permettant ainsi de remonter le cheminement sur ce secteur.

- Monsieur Philippe DERRIEN fait un point sur le nouveau réseau TAO en place depuis maintenant deux semaines. Suite l'article paru dans le P'tit hilairois, les usagers nous remontent les nombreuses difficultés rencontrées. Ces dysfonctionnements notamment concernant le fonctionnement du « transport à la demande » sont remontés à la TAO et au service compétent d'Orléans Métropole. A ce jour, aucune modification n'est envisagée. Monsieur le Maire doit évoquer le sujet avec Monsieur Romain ROY, VP en charge des transports à Orléans Métropole.

La séance est levée à 20 h 30.

Le Maire,

Les Membres,